

Pôle Nantes Centralité

Décision n° 2025 - 161

Objet : Constitution d'une servitude de passage d'un ouvrage sur les parcelles cadastrées section HX 489 et HX 654, situées à Nantes, propriété de Nantes Métropole

DDC – N° SER44109250001

Réf. : 2.2.6

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.7) portant délégation du Conseil à la Présidente pour approuver tout acte d'établissement, de modification ou de suppression de servitudes,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant la nécessité de créer une servitude de passage de canalisations sur des parcelles du domaine privé, pour la future desserte électrique d'un local sanitaire et technique de l'extension du Jardin Extraordinaire,

Décide

Article 1. De constituer une servitude de passage d'une canalisation d'alimentation électrique sur les parcelles cadastrées section HX 489 et HX 654, situées à Nantes, propriété de Nantes Métropole. Cette servitude est établie à titre gratuit au profit d'ENEDIS pour la durée de fonctionnement de l'ouvrage.

Article 2. Dit que cette servitude consiste en la pose de d'une canalisation d'alimentation électrique de 400 Volts :

- Emprise de servitude : 156 m²,
- Longueur : 52 m dans une bande de terrain d'une largeur d'environ 3m,

Article 3. M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

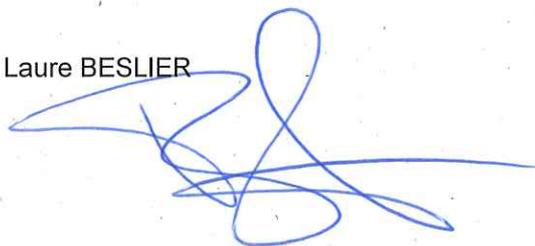
Fait à Nantes, le

24 FEV. 2025

Pour la Présidente

La membre du bureau délégué

Laure BESLIER



mis en ligne le

11 MARS 2025